Les Championnats individuels d'échecs jeunes 49 (C.I.E.J. 49)

Le samedi 14 et 15 novembre 2026

au 110 rue du Pré-Pigeon à Angers

Préambule

Le règlement du championnat de France jeunes, le règlement du championnat de ligue jeunes individuel de la ligue PDL et le présent règlement s'appliquent aux championnats individuels jeunes 49.

1 Généralités.

1.1 Organisateur et fréquence.

Les CIEJ 49 sont organisés, chaque année, par le C.D.J.E. 49 qui délègue cette organisation à un club du département.

1.2 Durée et période de l'année.

Cette compétition a lieu, sur deux jours, entre le 1er novembre et le 31 décembre exclus. La date définitive est fixée par le C.D.J.E. 49.

1.3 Participants.

Les CIEJ 49 sont ouverts aux jeunes (garçons et filles) de petits poussins U08 à juniors U20 inclus, licenciés dans un club du département et ayant respecté les modalités d'inscription.

1.4 Tournois

Les tournois disputés lors des CIEJ 49 attribuent les titres de champions et championnes du Maine-et-Loire d'échecs. Les joueurs sont répartis dans 6 tournois, un par catégorie d'âge, regroupant les catégories mixte et féminine :

- U08 (PpoM et PpoF)
- U10 (PouM et PouF)
- U12 (PupM et PupF)
- U14 (BenM et BenF)
- U16 (MinM et MinF)
- U18 et U20 (CadM, CadF, JunM et JunF)

1.5 Qualification pour les championnats des Pays de la Loire.

Les CIEJ 49 sont qualificatifs pour les tournois Mixte des championnats des Pays de la Loire d'échecs des jeunes, eux-mêmes qualificatifs pour les championnats de France des jeunes.

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins un point de plus que la moyenne à condition de ne pas avoir été forfait lors d'une ronde du tournoi.

En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement de 2 catégories d'âge en un seul tournoi, les premiers de chacune des 2 catégories seront qualifiés**.**

Tous les Champions de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office qu'ils changent de catégorie ou non.

Toutes les féminines participants aux championnats départementaux sont qualifiées pour les championnats de Ligue, sauf si elles sont plus de 5 dans leur catégorie dans ce cas, seules les 5 premières sont qualifiées les autres deviennent repêchables en cas de désistement. En cas de qualification pour le championnat de ligue en catégorie mixte et catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une catégorie immédiatement après la fin du tournoi.

Dérogations : 2 dérogations pour les championnats de Ligue sont possibles, elles sont attribuées par le CDJE 49.

2 Conditions et modalités d'inscription.

2.1 Licence.

Tous les participants doivent être licenciés dans un club du CDJE 49 pour la saison en cours.

Les pupilles U12, les benjamins et benjamines U14, les minimes U16, les cadets et cadettes U18 et les juniors U20 doivent être titulaires d'une licence A (pas de prise de licence sur place).

Les petits poussins U08 et les poussins U10, doivent être titulaires d'une licence A (pas de prise de licence sur place).

Les joueurs qualifiés d'office doivent être licenciés à la FFE avant le 1er décembre de la saison en cours.

2.2 Modalités d'inscription et pointage.

Renseignements sur le site CDJE49
Inscriptions sur Chess Event
https://chessevent.echecs-bretagne.fr/public/inscrForm1.php?event=PDL_49_Championnatjeunes202649
au moins 3 jours avant la compétition soit le 11 novembre à minuit.

La participation au C.I.E.J 49 est gratuite.

Le pointage sur place se fait le samedi 14 novembre de 9 h 45 à 10 h 15 pour les pupilles U12, les benjamins et benjamines U14, les minimes U16, les cadets et cadettes U18 et les juniors U20.

Les poussins et poussines U10 et les petits-poussins et petites-poussines U08 pointent le dimanche 15 novembre de 10 h à 10 h 30.

3 Règlement intérieur

3.1 Règles du jeu.

Les règles du jeu utilisées lors des C.I.E.J. 49 sont celles adoptées par la F.I.D.E. (Fédération Internationale du Jeu d'Echecs). Un jury d'appel composée de 3 personnes sera constitué.
Les appariements sont fait par un système d'appariement homologué par la FFE.
L'article 5 s'applique pour les tournois U8 et U10.
Un retard de 30 minutes pour les catégories de U12 à U20 et de 10 minutes pour les catégories U8 et U10 est autorisé avant de constater le forfait du joueur.

3.2 Cadences et homologations

3.2.1 Petits poussins U08 et Poussins U10.

Les petits poussins U08 et les poussins U10 jouent un tournoi de 7 rondes à la cadence Fischer de 15 minutes + 5 s par joueur. Les tournois U8, U10 sont homologués pour le classement Fide Rapide. La partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé.

3.2.2 Pupilles U12 à juniors U20.

Les pupilles U12, les benjamins et benjamines U14, les minimes U16, les cadets et cadettes U18 et les juniors U20 jouent un tournoi de 6 rondes dans chaque catégorie si le nombre d'inscrits le permet, à la cadence Fischer de 50 minutes + 10 secondes par coup. Dans le cas contraire un regroupement de catégories est organisé. Les tournois U12, U14, U16, U18 et U20 sont homologués FIDE, la partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé.

3.3 Horaires.

3.3.1 Petits poussins U08 et poussins U10

Dimanche 15 Novembre : R1 à 11 h
Remise des prix : Palmarès vers 18 h.

3.3.2 Pupilles U12 à juniors U20

Samedi 14 novembre : R1 : 10 h 30 R2 : 14 h 00 R3 : 16 h 30
Dimanche 15 novembre : R4 : 10 h 30 R5 : 13 h 30 R6 : 15 h 30
Remise des prix : 15 Novembre vers 18h15

3.4 Les départages et les classements

■ Système suisse 1 Buchholz tronqué 2 Buchholz 3 Performance
Dans le cas d'un regroupement de catégories, le 1er départage sera la confrontation directe pour départager 2 joueurs ex aequo de la catégorie inférieure.
Pas de matchs de départages, les classements se font uniquement aux départages ci-dessus.
Seule la grille américaine détermine le classement des joueurs, même dans le cas de tournois regroupant plusieurs catégories.
Les qualifiés d'office pour les championnats de Ligue Jeunes peuvent participer aux championnats départementaux. S'ils jouent dans leur catégorie, ils sont écartés de la liste des qualifiés par les championnats départementaux. Si la commission Jeunes les autorise à jouer dans une autre catégorie que la leur (en surclassé) et qu'ils terminent 1er, ils sont déclarés

champions de la catégorie dans laquelle ils ont joué effectivement et ils pourront alors choisir
• soit de jouer dans leur catégorie en qualité de qualifié d'office
• soit de jouer dans la catégorie supérieure dans laquelle ils sont champions du 49.

Arbitres : Cyprien Denous, Laurent Vernerey (Arbitres Fide)
D'autres arbitres pourront être désignés sur place